

2025

Rapport sur la situation en matière de développement durable



Communauté d'agglomération Val Parisis

Pôle Attractivité du Territoire

*Direction de l'Aménagement, du Tourisme et de la
Transition Écologique*

Le mot du Président

Chers collègues,

À l'heure où notre territoire doit concilier attractivité, transition écologique et cohésion sociale, le développement durable s'impose plus que jamais comme le fil conducteur de notre action publique. En tant que communauté d'agglomération, nous avons la responsabilité d'anticiper les mutations, de soutenir l'innovation, et de garantir un avenir maîtrisé et équilibré pour nos habitants.

L'année 2025 marque une étape significative dans cette démarche collective. Elle confirme que la transformation durable n'est pas une option, mais une exigence, et qu'elle trouve sa force dans la mobilisation de l'ensemble des communes, de nos partenaires institutionnels, économiques et associatifs, ainsi que des citoyens.

À travers ce rapport de situation, nous affirmons notre volonté de poursuivre avec détermination les objectifs que nous nous sommes fixés : réduire nos émissions, renforcer notre résilience, encourager des modes de vie et de production plus sobres, et préparer notre territoire à relever les défis de demain. Ce document traduit également notre choix assumé d'intégrer le développement durable dans toutes les politiques communautaires.

Je souhaite que cet avant-propos rappelle l'ambition qui guide notre action : construire, ensemble, un territoire exemplaire, innovant et solidaire. Les résultats présentés dans ce rapport montrent le chemin parcouru, mais aussi celui qu'il nous reste à accomplir. Ils doivent nourrir notre réflexion collective et renforcer notre détermination à agir.

Yannick BOËDEC

Préambule

Le rapport Développement Durable, instauré en 2010 dans le cadre du Grenelle de l'environnement, constitue un outil obligatoire pour les collectivités de plus de 50.000 habitants. Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, il a pour vocation d'éclairer les choix politiques au regard des enjeux locaux, des priorités territoriales et des finalités du développement durable.

Ce rapport offre un bilan structuré des actions menées par la Communauté d'agglomération, tant en matière de gestion interne que de politiques publiques déployées sur le territoire. Il permet :

- **D'évaluer les progrès** et d'ajuster nos politiques grâce à des indicateurs pluriannuels mesurant l'efficacité des actions engagées.
- **D'adapter et de prioriser les stratégies** en renforçant le travail transversal entre les services et en hiérarchisant les actions à venir.
- **De valoriser les initiatives** : en interne il renforce la cohérence des actions ; auprès des habitants, il permet de rendre compte des réalisations et des perspectives.

Le bilan présenté cette année couvre les actions conduites par Val Parisis dans la gestion de son patrimoine, le fonctionnement des services, la conduite des activités internes, ainsi que la mise en œuvre des orientations et programmes territoriaux.

Elaboré annuellement, ce rapport garantit :

- Un état des lieux précis et réaliste, appuyé sur des indicateurs permettant de suivre les progrès et d'identifier les domaines d'amélioration possible.
- La restitution claire des actions menées l'année écoulée
- La mise en débat des politiques publiques au regard des cinq finalités du développement durable et des principales de gouvernances associés.

Dans la continuité de son engagement, Val Parisis réaffirme ainsi sa volonté d'exemplarité et sa mobilisation constante en faveur d'un développement durable ambitieux, cohérent et partagé.

L'agglomération a donc fait le choix de structurer la rédaction de ce rapport à partir des 6 axes définis dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) voté en avril 2023 et d'en montrer l'état d'avancement dans les tableaux de suivi renseigné par axes.

I. Contexte

Le contexte énergétique et climatique exige des territoires qu'ils s'adaptent, qu'ils innovent et qu'ils se saisissent des enjeux du changement climatique et du développement durable. Le cadre réglementaire national conduit les collectivités à repenser leur développement territorial et leurs moyens d'actions, dans de nombreux domaines de compétences.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans tous les domaines. De plus, la loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, demande aux collectivités d'adapter leur politique d'aménagement et de consommation du foncier. Ces réglementations concernent l'ensemble des champs d'actions des collectivités : mobilité, commerces, habitat, voiries, culture, économie circulaire, gestion de déchets, énergies...

Plus récemment, **la loi d'accélération des énergies renouvelables**, promulguée en mars 2023, vise plus particulièrement les problématiques énergétiques. Une partie de cette loi implique la création de zones d'accélération de production des énergies renouvelables sur le territoire français, avec pour objectif en 2050 de multiplier par dix la production d'énergie solaire, et par deux la production d'énergie éolienne terrestre.

Le PCAET, arrêté en avril 2023, propose un programme d'actions engageant pour le développement des énergies renouvelables, la sobriété et la réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics ainsi que le développement des mobilités respectueuses de l'environnement et de la santé...

En complément des documents de planification, d'autres contrats ont été établis à l'échelle du territoire de l'Agglomération Val Parisis.

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) coconstruit et signé en 2022 avec les différents acteurs du territoire, constitue aujourd'hui l'un des cadres structurant de l'action communautaire en matière de transition écologique. Conçu de manière innovante, il s'appuie directement sur les axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin d'assurer une cohérence globale entre les ambitions stratégiques et les actions opérationnelles. Le PCAET comprend 22 actions réparties en 6 axes, en lien direct avec les orientations du Projet de Territoire « Entre Seine et Forêt », garantissant ainsi une vision intégrée des politiques publiques locales.

A cette démarche s'ajoute **le Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** qui porte une vision interne pluriannuelle sur quatre ans. Depuis 2023, il permet à l'Agglomération de bénéficier d'un accompagnement renforcé de l'ADEME, facilitant l'émergence d'actions rapides, concrètes et adaptées aux réalités du territoire. Inscrit dans une démarche d'amélioration continue, le COT contribue à structurer et à accélérer la mise en œuvre des projets de transition écologique.

Ce cadre stratégique est également éclairé par deux référentiels majeurs développés par l'ADEME : le référentiel Climat-Air-Energie et le référentiel Economie Circulaire. Ces outils permettent de hiérarchiser les actions prioritaires, d'assurer un suivi renforcé et d'identifier les marges de progression les plus déterminantes pour Val Parisis. Articulés avec le PCAET, ils renforcent la transversalité entre les différents services et favorisent la cohérence des politiques publiques engagées.

L'ensemble des documents – réglementaires, stratégiques et contractuels – offre une vision claire et partagée des enjeux du territoire, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de mobilité durable et de préservation des ressources. De cette analyse approfondie découle une ambition locale de transition écologique, construite sur les spécificités territoriales et les compétences propres de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

I.2 Un cadre de suivi et d'évaluation de la transition écologique

L'ambition stratégique de transition écologique s'inscrit à la fois dans le cadre fixé par la réglementation nationale et dans la continuité des documents réglementaires infra-territoriaux. Cette ambition se décline autour de 6 axes structurants, eux même traduits en actions programmées à court, moyen et long terme. L'instauration d'un dispositif de suivi et d'évaluation régulier est indispensable pour mesurer l'avancement de ces orientations, apprécier leur cohérence et s'assurer de la progression du territoire vers les objectifs stratégiques fixés.

L'Agglomération dispose déjà de plusieurs outils permettant d'évaluer la portée et l'efficacité des actions menées. Parmi eux, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable occupe une place essentielle : il offre une vision d'ensemble des initiatives engagées, met en lumière les évolutions observées au fil du temps et identifie les projets à venir. Par son caractère transversal, ce rapport favorise également une meilleure lisibilité des actions auprès des élus, des partenaires et des habitants.

Afin de renforcer encore la démarche d'amélioration continue, un dispositif structuré de suivi et d'évaluation des actions sera élaboré dans le cadre du bilan mi-parcours du PCAET prévu en 2026. Ce dispositif permettra d'harmoniser les méthodes d'analyse, d'identifier les indicateurs les plus pertinents et de consolider une gouvernance partagée de suivi. Il contribuera ainsi à garantir une évaluation rigoureuse de la trajectoire territoriale de transition écologique et à ajuster, lorsque nécessaire, les stratégies et actions mises en œuvre.

II. Présentation des 6 axes du PCAET

Axe 1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et les filières des produits biosourcés

Axe 3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois vers et une alimentation locale et responsable

Axe 4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

Axe 5 : Promouvoir la sobriété et la performance énergétique et climatique des bâtiments

Axe 6 : Adapter l'organisation de l'Agglomération, promouvoir et accompagner le changement



Axe 1 : Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé

L'enjeu de mobilité constitue un levier majeur de la transition écologique sur notre territoire. L'Agglomération vise à proposer des solutions adaptées à la diversité de ses espaces, conciliant zones urbaines, périurbaines et espaces naturels, tout en réduisant les impacts environnementaux et sanitaires. Il s'agit de favoriser les déplacements doux, le transport collectif et les modes alternatifs à la voiture individuelle, afin de répondre aux besoins de tous les habitants tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Développement des infrastructures cyclables :

- 134,5 km de voies cyclables aménagées sur le territoire, favorisant la pratique du vélo en sécurité.
- 7 gares équipées de consignes parkings vélos sécurisées.
- 778 places de stationnement Véligos disponibles pour les usagers du territoire.

Soutien à l'usage du vélo électrique :

- 400 demandes d'aides attribuées aux résidents dans le cadre du dispositif communautaire de soutien à l'achat de vélos électriques.
- 473 907,08 € de fonds de concours alloués dans le cadre du Plan Vélo communautaire pour le développement et l'entretien des infrastructures et services cyclables.

Projets et travaux en cours ou à venir :

- Aménagement des pôles gare de Sannois et de Pierrelaye pour favoriser l'intermodalité et améliorer la qualité architecturale et environnementale terminés fin 2025
- Travaux et études pour la mise en place de consignes sécurisées à Ermont-Halte et Franconville-la-Garenne (secteur sud).
- Lancement d'une étude d'aménagement pour la gare de Cernay.
- Réflexion sur la création d'une seconde consigne à Ermont-Eaubonne, où la consigne ouverte en 2024 affiche déjà une liste d'attente.

Autres initiatives :

- Lancement de la 2^e phase du schéma d'implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre du développement des mobilités durables.

Requalification de voiries majeures :

- Chaussée Jules César (Le Plessis-Bouchard, Franconville-la-Garenne, Beauchamp) : nouvelle phase de requalification avec voie verte et trois abris vélos sécurisés.
- Route de Seine à Corneilles-en-Parisis : réaménagement pour fluidifier la circulation, élargissement des trottoirs et intégration de places de stationnement dans des aménagements paysagers.

b) Avancement des actions

	Action	Objectif	Avancement
1.1	Initier et soutenir le développement des déplacements à vélo	Contribuer au développement des modes actifs afin de passer de 2% à au moins 4% des déplacements quotidien	Plan vélo, fonds de concours, accès cyclables à la piscine intercommunale, installation de 3 compteurs vélo Herblay / Bessancourt / Pierrelaye Suivi et analyse possible grâce à l'abonnement à la plateforme Eco-Visio Aide à l'achat de vélo électriques pour les résidents de la CAVP Ouverture de la Maison du Vélo à Ermont Eaubonne (janvier 2026) Elle sera accompagnée de Maisons du Vélo mobiles (sous forme de kiosque mobile). Sous gestion de d'IDFM (titulaire de la DSP : Cyclonova)
1.2	Développer une mobilité souple et alternative au profit des entreprises, notamment au sein des ZAE	Engager les entreprises et administrations du territoire à mettre en place des actions coordonnées pour une mobilité décarbonée	Mise en œuvre de la nouvelle DSP Bus en Septembre 2026. Forfait mobilité pour les agents de la CAVP
1.3	Développer l'offre de distribution pour les motorisations alternatives	Accompagner la transition des motorisations pour atteindre un taux de 33% de motorisation alternative dans le parc roulant en 2030	Partenariat avec le SIGEIF – Transfert de compétences IRVE – Schéma d'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui prévoit un total de 128 bornes sur le territoire. 88 bornes sont comptabilisées au 3 ^{ème} trimestre 2025
1.4	Concevoir et soutenir un réseau de transport collectif ambitieux sur les questions climat-air-énergie	Contribuer à développer et diversifier les services de transport en commun (transport à la demande), accompagner la transition énergétique des flottes en service et en faciliter l'accès pour atteindre une part modale de 25% des déplacements individuels du territoire d'ici 2030.	Nouvelle DSP Bus en Septembre 2026. Nouveau nom, nouveaux tracés, une numérotation repensée ainsi que des horaires élargis, incluant des services en soirée. Réaménagement des Terminus de Bessancourt, Franconville-la-Garenne, Saint-Leu-la-Forêt et Eaubonne. Station GNV fonctionnelle.
1.5	Renforcer l'attrait des gares et des nœuds de transport grâce des travaux de modernisation	Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages afin d'inciter l'utilisation des transports collectifs.	Lancement de l'étude de faisabilité pour l'aménagement du pôle gare de Taverny. Démarrage des travaux pôle gare pour Ermont Eaubonne : 2026-2027 / Sannois : livraison début 2026 / Herblay : 2027 / Taverny : 2028 / Pierrelaye : livraison en cours / Montigny-Beauchamp : 2028
1.6	Analyser les impacts relatifs à la mise en place et au renforcement d'une zone à faible émissions (ZFE) à l'échelle de la Métropole du Grand Paris	Accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine en analysant et en corrigeant les impacts sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Val Parisis.	L'étude n'a pas encore débuté, la MGP réfléchit sur la mise en œuvre de sa ZFE

c) Les indicateurs

		2023	2024	2025
1.1	Nombre de kilomètres cyclables créés à l'initiative ou avec le soutien de la CAVP	2,00	1,24	8,00
	Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (moyenne par jour)	96	118	268*
	Taux d'occupation des Véligos	18,71%	16,41%	17,33%*
	Nombre de places de stationnement Véligos disponibles	398	552	778
1.2	% de déplacements domicile / travail utilisant les modes doux ou collectifs	46,20%	46,20%	- À venir -
1.3	Nombre d'utilisation des bornes IRVE - sessions de recharge par an	46 555	42 204	34 742*
1.4	Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires	9 127	- À venir -	- À venir -
1.5	% de gares labellisées pôles gares	42%	42%	

**Données arrêtées au 3ème trimestre 2025*



Axe 2 : Développer les énergies renouvelables et les filières des produits biosourcés

La production et la valorisation des énergies renouvelables constituent un axe stratégique pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et limiter l'empreinte carbone du territoire. L'objectif est de soutenir le développement des filières de produits biosourcés, favorisant l'innovation, la création d'emplois locaux et une économie plus durable. Ces actions contribuent concrètement au développement économique durable du territoire.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Réseaux de chaleur :

Préparation d'une future délégation de service public pour l'extension et le verdissement d'un réseau reliant Taverny à Saint-Leu-la-Forêt à partir de 2028.

Lancement d'une assistante à maîtrise d'ouvrage pour la consolidation des études de faisabilité pour le développement et le verdissement des réseaux de chaleur et l'accompagnement de la CAVP pour la conduite des procédures de passation de la délégation de service public.

Lutte contre le bruit :

Elaboration d'un nouveau Plan de prévention du bruit dans l'environnement, soumis à consultation publique, puis adopté en conseil communautaire en décembre 2025.

Plan Climat Air Énergie (PCAET) :

Revue des actions dès 2025 et évaluation à mi-parcours prévue en 2026 pour vérifier l'efficacité des mesures de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement.

b) Avancement des actions

	Action	Objectifs	Avancement
2.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables et de récupération	Définir un cadre opérationnel pour décliner l'ambition de Val Parisis en termes de transition énergétique.	Etude du schéma directeur des énergies territorial terminée. Restitution des résultats effectuée en COPIL en Juin 2025.
2.2	Stimuler et mettre en place des synergies pour les initiatives citoyennes ou entrepreneuriales	Structurer et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Conseiller l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités de la CAVP, industriels, citoyens, etc.) en matière d'énergie territoriale afin d'assurer la cohérence des projets initiés et futurs, et ce, en adéquation avec les ambitions climat-air-énergie de CAVP.	Etude de faisabilité pour le déploiement des centrales solaires photovoltaïques en cours. 12 communes et la CAVP ont décidé de se regrouper afin d'élaborer une étude de faisabilité PV sur 115 bâtiments. Projet de solarisation de la CAVP en 4 phases : Etude de faisabilité solaire, étude structures sur 60 sites, consultation des entreprises, travaux. Etudes de faisabilité sur 115 bâtiments en cours - résultats d'ici novembre 2025 Etudes structures sur 60 bâtiments - octobre 2025

c) Les indicateurs

		2021	2022	2023	2024	2025
2.1	Consommation énergétique finale du territoire (GWh)	3 970	3 043*	NC	NC	NC
	Production énergétique finale des réseaux de chaleur <u>publics</u> de l'agglomération (MWh)	103 562	84 045	82 286	84 489	- A venir -

* Dernières données connues

- à venir - : regroupement des données au 2^{ème} semestre N+1 lors de la parution du rapport DSP



Axe 3 : Stimuler une économie circulaire, les innovations et emplois vers et une alimentation locale et responsable

La transition écologique passe également par la transformation des pratiques économiques et alimentaires. A travers cet axe, l'Agglomération s'engage à promouvoir l'économie circulaire, à soutenir l'innovation et la création d'emplois durable, et à encourager des filières alimentaires locales et responsables. L'objectif est de limiter le gaspillage, optimiser l'usage des ressources et développer une production et une consommation plus respectueuse de l'environnement, tout en renforçant l'attractivité du territoire.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Protection agricole :

Accompagnement des communes de Bessancourt et Taverny pour la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP), incluant des études sur la qualité des sols, la pollution et la diversification des cultures.

Diagnostic agricole et développement d'un pôle agricole de proximité :

La Chambre d'Agriculture d'Île-de-France a réalisé un diagnostic agricole complet du territoire, afin d'identifier les potentialités et les enjeux liés à l'agriculture locale. Cette étude constitue une base stratégique pour développer un pôle agricole de proximité, favorisant la valorisation des productions locales, la diversification des cultures et la résilience du territoire face aux enjeux alimentaires et environnementaux. Elle permettra également de soutenir les projets agricoles en lien avec les politiques territoriales et les initiatives de protection des espaces agricoles.

Gestion des déchets et recyclage :

En 2024, le poids des déchets ménagers recyclés et des déchets verts recyclés sur le territoire a atteint 86 665 tonnes, témoignant de l'engagement des habitants et des services communautaires dans la transition vers une économie circulaire et plus durable. Cette performance illustre l'importance des politiques de tri, de collecte et de valorisation des déchets pour réduire l'impact environnemental et favoriser le recyclage et la réutilisation des matières.

Soutien à l'économie circulaire et aux structures de réemploi :

Dans le cadre de l'accompagnement des initiatives locales en matière de réduction des déchets et de réemploi, la Communauté d'agglomération a attribué une subvention de 22 500,00 € à la ressourcerie Les Pépites. Ce soutien contribue au fonctionnement de la structure, qui valorise les objets réutilisables, sensibilise les habitants aux pratiques durables et favorise l'insertion sociale et professionnelle à travers des activités de collecte, de tri et de redistribution.

Sensibilisation des agents de l'agglomération à l'alimentation durable :

- Affichage de **20 recettes anti-gaspi** en salle de convivialité.
- Organisation d'un **atelier cuisine zéro déchet** durant la Semaine du développement durable 2025.

Plaine maraîchère au Plessis-Bouchard

b) Avancement des actions

	Action	Objectifs	Avancement
3.1	Organiser une gestion harmonisée des déchets, tester de nouveaux modes de fonctionnement et favoriser le réemploi des ressources en réponse aux enjeux climat	Encourager une politique harmonisée de gestion des déchets, cohérente avec les territoires voisins, avec des objectifs "climat air énergie" ambitieux.	Schéma des infrastructures intermédiaires de gestion des déchets ménagers conduit. La CAVP est déficitaire en nombre de déchèteries : une déchèterie pour 95 000 habitants alors que la moyenne francilienne est d'une pour 65 000. Une 4e déchèterie est donc nécessaire.
3.2	Réaliser un pôle agricole et alimentaire territorial	Structurer une ambition de développement économique territorial et un cadre de travail pérenne autour des questions d'alimentation et d'agriculture durable.	Réalisation du diagnostic agricole du territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Ile de France Lancement d'une étude de faisabilité pour une ferme pédagogique à Taverny Elaboration du dossier de création d'une Zone Agricole Protégée à Bessancourt et Taverny
3.3	Améliorer la qualité paysagère et accompagner les initiatives environnementales niveau des ZAE notamment	Stimuler des démarches de verdissement et de RSE en entreprise sur le territoire	Programme initié
3.4	Promouvoir le tourisme durable	Développer un tourisme respectueux des habitants et de l'environnement.	Publication et distribution du Petit Futé Val Parisis : guide permettant de promouvoir l'attractivité du territoire. Partenariat avec l'association La Seine à Vélo pour promouvoir un itinéraire touristique attractif et durable

c) Les indicateurs

		2023	2024	2025
3.1	Poids des déchets ménagers ultimes recyclés et verts recyclés du territoire	69 495 T	86 665 T	- À venir -
	% de déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage	91,26%	91,89%	- À venir -
	Tonnage de dépôts sauvages ramassés	218 T	204 T	179 T*
3.2	% de surfaces agricoles cultivées	13,25%	13,25%	
3.3	Nombre d'infractions recensées relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes	NC	NC	NC
	Nombre d'opérations de redynamisation / requalification dans les ZAE	NC	1	2*
3.4	Linéaire d'itinéraires de randonnée balisés / valorisés (en km supplémentaire)	0	0	0,5
	Nombre de nuitées sur le territoire	144 497	135 719	77 679*

**Données arrêtées au 3ème trimestre 2025*



Axe 4 : Aménager un territoire plus résilient aux changements climatiques, contribuant directement à l'amélioration de la qualité de l'air et propice au développement de la biodiversité

L'adaptation au changement climatique constitue un impératif pour préserver le territoire de ses habitants. Val Parisis œuvre à renforcer la résilience des espaces urbains et naturels, à améliorer la qualité de l'air et à protéger la biodiversité locale. Cela passe par des choix d'aménagement durables, la préservation des espaces verts, la gestion des risques climatiques et la promotion d'infrastructures écologiques permettant de conjuguer développement territorial et protection de l'environnement.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Eclairage public :

- Déploiement LED à 100% sur le territoire
- Interventions ciblées : requalification de carrefours à Eaubonne, création de voies vertes à Taverny, extension de l'éclairage sur la Véloroute 33, modernisation du réseau à Frépillon.
- Accompagnement des communes pour l'enfouissement des réseaux, la création de nouvelles voiries et la rénovation de la signalisation lumineuse.

Réaménagement du quartier des Primevères :

Projet de zone commerciale repensée, écologique, intégrée à la forêt de Maubuisson et accessible en voiture, vélo ou transports en commun, conciliant attractivité économique et respect de l'environnement.

Travaux de réaménagement des gares de Pierrelaye et Sannois effectués sur le 2^{ème} semestre de l'année.

Assainissement :

- Programme d'investissement de 190 M€, avec travaux débutés en 2024 et 13 M€/an sur 15 ans.
- Analyse des priorités 1, 2 et 3 au premier semestre 2025 en coordination avec les communes.
- Étude des risques de défaillance des réseaux pour anticiper incidents et aléas climatiques.
- Actualisation des plans et règlements communautaires pour les eaux usées et pluviales, avec enquête publique.

Aménagements paysagers et cadre de vie :

- Nouvelles plantations dans les parcs d'activités économiques pour embellir et végétaliser les espaces urbains.
- Revalorisation d'un giratoire à l'entrée de ville entre Herblay-sur-Seine et Pierrelaye, avec une installation artistique originale (libellule géante)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :

Travaux de sécurisation et de valorisation écologique des berges du bassin des Moulins à Eaubonne (SIARE) Ces initiatives visent globalement à améliorer la qualité de vie des habitants, préserver l'environnement et adapter le territoire aux enjeux climatiques et urbains.

La Communauté d'Agglomération a adopté en conseil communautaire le Contrat territoire Eau et Climat du bassin Seine centrale urbaine et celui du bassin Croult Enghien Vieille Mer.

b) Avancement des actions

	Action	Objectifs	Avancement
4.1	Définir les bases d'un territoire engagé et durable au travers du SCOT	Créer un cadre de planification territoriale adéquat pour retranscrire les enjeux "climat-air-énergie".	Projet de SCOT non démarré En matière d'aménagement économique, lancement de la stratégie foncière en partenariat avec le CEREMA : objectif d'aménagement durable des ZAE
4.2	Mettre en place un "plan lumière" pour optimiser la consommation et promouvoir la biodiversité	Optimiser la gestion de l'éclairage nocturne en vue de lutter contre le changement climatique (adaptation et atténuation).	14 communes ont transféré la compétence éclairage public à la CAVP. Intégration de l'enjeu trame noire dans le prochain marché relatif à l'éclairage public
4.3	Adopter un positionnement de "territoire pilote" en matière projets de désimperméabilisation des sols et de création d'îlots de fraîcheur	Initier, soutenir et coordonner les aménagements plus résilients qui contribuent à la désimperméabilisations des sols ou à leur non-imperméabilisation et permettant de séquestrer plus de carbone.	Engagement d'une opération pilote multidisciplinaire pour l'aménagement d'un site urbain et visant les enjeux îlots de chaleur, mobilité, biodiversité, gestion de l'eau (2026-2027)
4.4	Prendre en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire	Mettre en place une stratégie territoriale pour bâtir des continuités écologiques naturelles et réduire la vulnérabilité des systèmes face aux changements climatiques.	Projets et actions en cours concernant la GEMAPI, travail en cours sur le ZAN, finalisation du schéma directeur d'assainissement

c) Les indicateurs

		2023	2024	2025
4.2	% de points lumineux en LED	45 %	76 %	100%
	Consommations d'énergie liées à l'éclairage public de la CAVP	7 400 MWh	8 011 MWh	7 000 MWh*
4.3	Superficie de bois et forêts aménagés et accessibles au public	305 h	305 h	
4.4	% de terres artificialisées sur le territoire intercommunal	66,60 %	66,60 %	
	Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique	5 570 m	5 570 m	
	% de réalisation du schéma directeur d'assainissement	10/10	10/10	
	Etude schéma directeur assainissement	0/10	0/10	
	Travaux préconisés à l'issue du schéma directeur assainissement			

**Données arrêtées au 3ème trimestre 2025*



Axe 5 : Promouvoir la sobriété et la performance énergétique et climatique des bâtiments

Les bâtiments représentent une part significative de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Cet axe s'attache à encourager la sobriété énergétique, l'efficacité des constructions neuves et la rénovation durable des bâtiments existants. Ces mesures contribuent à réduire l'empreinte carbone, à limiter les consommations énergétiques et à améliorer le confort et la santé des habitants.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Performance énergétique des bâtiments :

- 2,1 M€ d'investissements engagés en 2025 pour optimiser la performance énergétique des équipements (centres aquatiques, médiathèques...).
- Installations : récupération d'énergie sur eaux de bassins, remplacement des centrales de traitement d'air, déshumidification à récupération de chaleur, chaudières gaz à condensation, nouveaux filtres et amélioration du pilotage énergétique.

Contrat de Performance Énergétique (CPE) :

- Objectif : -42 % de consommation pour le chauffage de l'air et de l'eau d'ici 2026.
- Travaux 2025-2026 : modernisation technique, récupération de chaleur, automatisation selon météo/fréquentation, panneaux solaires thermiques, géothermie.
- À terme : 36 % d'énergie renouvelable et -60 % de consommation d'ici 2030.

Etude d'accompagnement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics :

- Une centaine de toitures et parkings identifiés comme exploitables
- Lancement d'un marché en 2025 pour équiper ces surfaces en panneaux solaires.

Service mutualisé de l'énergie :

- Accompagnement énergétique de 10 communes, assuré par deux Energy managers.
- Objectifs : -10 % de consommation dès 2026, -30 % d'ici 2030.

Réflexion sur la rénovation de la médiathèque André-Malraux (Ermont) :

- Démarche participative usagers / personnel.
- Élaboration de scénarios d'aménagement pour un équipement plus fonctionnel, accessible et adapté aux nouveaux usages culturels et numériques.

b) Avancement des actions

	Action	Objectifs	Avancement
5.1	Poursuivre et renforcer les initiatives et actions inscrites en matière de rénovation et la lutte contre la précarité énergétique	Renforcer l'ampleur et l'efficacité des actions du territoire en faveur de la rénovation énergétique.	Permis de louer : activité intense et en progression constante ; renforcé par le nouveau dispositif d'échange de données avec la CAF 95 qui permet d'agir auprès des propriétaires qui n'auraient pas fait leur demande de permis de louer avant l'arrivée d'un locataire
5.2	Promouvoir la qualité énergétique des bâtiments	Atteindre un niveau d'exemplarité publique en cohérence avec la transition énergétique qui doit s'opérer. Encourager des opérations plus vertueuses, la montée en compétence des acteurs, la diffusion de bonnes pratiques/process vertueux de travail de MOA. Informer les administrés.	Programmation importante de travaux de rénovation énergétique sur les piscines et bibliothèques du territoire.

c) Les indicateurs

		2023	2024	2025
5.1	Volume de production annuelle de logements	1306	1 121	- À venir -
	Nombre d'enquêtes menées en matière de salubrité	731	833	1 045*
	Nombre de permis de louer acceptés	511	556	779*
	Nombre de permis de louer refusés	50	55	88*
	Nombre de ménages bénéficiaires d'une aide à la rénovation énergétique (aide de solidarité écologique)	53	208	49

* Données arrêtées au 3^{ème} trimestre 2025



Axe 6 : Adapter l'organisation de l'Agglomération, promouvoir et accompagner le changement

La transition écologique nécessite également une évolution des pratiques interne et de la gouvernance. Val Parisis travaille à adapter son organisation, à renforcer la transversalité des services et à accompagner les agents et les partenaires dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Cet axe vise à diffuser la culture du développement durable au sein de la collectivité et à soutenir les initiatives locales pour maximiser l'efficacité des politiques publiques engagées.

a) Les faits marquants de l'année 2025

Achats responsables :

- Mise en œuvre renforcée du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), avec sensibilisation et formations pour intégrer systématiquement les enjeux environnementaux et sociaux dans les marchés publics.
- Mise à disposition d'outils pratiques pour accompagner les services dans la prise en compte de la durabilité, de l'inclusion et de l'impact social dans leurs achats.
- 48 marchés intègrent des clauses et/ou des critères environnementaux

Animations territoriale :

- La Semaine Développement Durable : atelier de sensibilisation pour les agents de la CAVP, les agents des communes et les élus – 110 personnes sensibilisés.
- La réunion référents transition écologique avec les communes : Présentation de l'état d'avancement des projets transition écologique de la CAVP et visite de la recyclerie Les Pépites
- Rendez-vous individuels avec les communes dans le cadre du CRTE afin de faire le point sur les projets depuis sa mise en œuvre en 2022 et actualiser la maquette budgétaire.

b) Avancement des actions

	Action	Objectifs	Avancement
6.1	Piloter la dynamique du PCAET - Mettre en place l'animation, la coordination et le suivi du Plan d'actions en interne de la collectivité et avec les acteurs du territoire	Construire un pilotage ambitieux et opérationnel de la politique territoriale "climat-air-énergie" et le décliner de façon cohérente dans les politiques sectorielles de CAVP.	Poursuite du réseau des agents référents de la transition écologique entre la CAVP et les 15 communes – 1 réunion et une visite de la recyclerie les Pépites Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME : Vote du plan d'actions et visite annuelle de la conseillère Mise en place de rendez-vous avec chacune des communes dans le cadre du suivi du CRTE
6.2	Promouvoir le schéma de mutualisation territorial et favoriser toutes les formes de coopération répondant aux enjeux de Développement Durable (partage d'expertises - communication, ingénierie, juridique,)	Développer un cadre de travail pérenne entre l'Agglomération et les communes du territoire.	Formations internes organisées par la commande publique Contrôle du suivi de l'exécution des marchés : Tableau constituant une grille d'évaluation dans le cadre de l'exécution des futurs marchés publics.
6.3	Engager la CA Val Parisis dans une démarche volontariste et exemplaire sur les questions de transition énergétique et climatique	Positionner la Communauté d'Agglomération de Val Parisis comme un moteur de la transition énergétique et climatique sur son territoire, notamment : mutualiser les actions à l'échelle inter-communale et valoriser les initiatives vertueuses des différentes communes (certaines communes ont devancé la CAVP au regard des enjeux environnementaux "climat-air-énergie", il faudra donc procéder à une mutualisation réfléchie, dossier par dossier).	Bilan carbone effectué (ateliers de sensibilisation mis en place) Mise en œuvre de la méthodologie de travail mise en place avec la DTE et la DAJCP pour l'intégration de clauses et critères environnementaux dans les documents de consultation Approbation du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) Approbation de la stratégie numérique responsable
6.4	Fédérer les dynamiques citoyennes et associatives et favoriser le partage d'expériences à l'échelle du territoire	Stimuler les dynamiques territoriales citoyennes et associatives.	A développer davantage Réunion comité des usagers des réseaux de chaleur organisée en février 2025 et en novembre 2025

c) Les indicateurs

		2022	2023	2024	2025
6.1	Pourcentage d'action inscrites au PCAET réalisées	27 %	50 %	86 %	91 %
6.2	Emissions de GES liées aux actions intercommunales	5 898 tCO ₂ e**	-	-	-
	Nombre d'actions de mutualisation en cours	12	12	13	
	Nombre de marchés publics groupés AGAT en cours	10	14	18	15
6.3	Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux GAZ	7 853 637 KWh	9 615 073 KWh	10 101 632 KWh	7 552 870 KWh*
	Consommation énergétique finale des bâtiments intercommunaux ELEC	5 241 263 KWh	5 171 064 KWh	6 417 932 KWh	5 854 156 KWh*
	Pourcentage de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal	13,00%	24,53%	24,1%	29%
	Nombre de marchés publics intégrant des clauses de développement durable	11	27	39	48

* Données arrêtées au 3^{ème} trimestre 2025

** Actualisation de la donnée tous les 3 ans

III. Stratégie numérique responsable

a) Cadre légal

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France (loi REEN), complétée par le décret n°2022-1084 du 29 juillet 2022, impose aux communes de plus de 50 000 habitants ainsi qu’aux établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d’élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique responsable.

Cette stratégie vise à réduire l’impact environnemental du numérique, à promouvoir des usages sobres et durables et à intégrer ces enjeux dans les politiques publiques locales.

b) Les objectifs

Le décret du 29 juillet 2022 précise, de manière non exhaustive, les objectifs que doit couvrir la stratégie numérique responsable des collectivités concernées. Celle-ci doit notamment intégrer :

- une commande publique durable favorisant le réemploi, la réparation et la lutte contre l’obsolescence ;
- une gestion responsable et durable du cycle de vie du matériel informatique ;
- l’écoconception des sites et services numériques
- le déploiement des actions de sensibilisation au numérique responsable et à la cybersécurité à destination des agents et des élus ;
- la mise en place d’une démarche numérique responsable pour l’ensemble des citoyens afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux du numérique et de l’inclusion numérique ;
- le développement d’une démarche de territoire connecté et durable fondé sur l’ouverture et la valorisation des données.

c) Les actions engagées par la CAVP

Allongement de la durée de vie des équipements

Les PC fixes remplacés sont réutilisés dans les médiathèques pour les postes publics.

Les smartphones et les photocopieurs sont remplacés sur panne uniquement.

Les ordinateurs sont upgradés avec des disques flash et des ajouts de RAM lorsque cela est pertinent.

Mutualisation des équipements

Remplacement des imprimantes individuelles et rationalisation du parc par des systèmes d’impression mutualisés.

Exploitation de la commande publique comme levier d’action

Des clauses environnementales ont été intégrées dans nos marchés pour favoriser :

- L’achat d’équipements numériques durables et réparables (exploitation des indices de réparabilité et de durabilité) ;

- Achat d'équipements issus du réemploi quand cela est opportun.

Réduction de l'impact lié aux impressions

Les équipements mutualisés sont par défaut paramétrés en recto-verso, noir et blanc.

Sensibilisation des agents : baisse de 17% du nombre d'impressions sur la période 2020-2022.

Cycle de vie du matériel

Renouvellement des ordinateurs fixes et portables : 8 ans minimum

Renouvellement des écrans : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 10 ans

Renouvellement des smartphones/tablettes : pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel, objectif visé 8 ans

Réduction du nombre de serveurs physiques

La refonte de nos infrastructures serveurs en 2019 a été l'occasion de réduire le nombre de serveurs physiques de 12 à 4 grâce à la virtualisation.

Rapport sur la situation en matière de développement durable

ValParisis
AGGLO

